

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA JUSTICE A RENDU DEUX AUDITS ASSASSINS

# Juges consulaires : une institution en danger ?



Ces chefs d'entreprise qui siègent au tribunal de commerce seraient peu formés, mal recrutés, et présenteraient des risques «majeurs» de conflit d'intérêt. Le barreau et la magistrature prennent leur défense. Avec des nuances.

**L**e barreau de Bruxelles organisait la semaine dernière un «hommage» aux juges consulaires.

Réunis au palais de justice, avocats, politiques et magistrats tenaient à réagir aux reproches formulés par deux audits décortiquant le fonctionnement des tribunaux de commerce. Commandés par le ministre de la Justice au lendemain de la suspension provisoire de la présidente du tribunal de commerce de Bruxelles Francine De Tandt suite à des soupçons de collusion, ces audits incisifs ont été

réalisés par le Conseil Supérieur de la Justice.

S'écarter volontairement de «l'affaire» De Tandt (la procédure est toujours en cours), les audits s'intéressent plus particulièrement à une institution relativement méconnue: celle des juges consulaires. Ces magistrats «laïcs», généralement des chefs d'entreprise ou des commerçants, assistent le juge professionnel lors des audiences du tribunal de commerce. Ils occupent aussi le rôle de juge-commissaire, sorte de contrôleur de la curatelle lors des procédures de faillite. Historiquement, les juges consulaires ont été impo-

sés dans les tribunaux afin que les commerçants et les industriels puissent se juger entre pairs. De quoi attiser les soupçons sur cette «corporation», dont un des membres serait inquiété dans un autre dossier jugé par Francine De Tandt, la faillite de l'entreprise Kid Cool.

## Des risques et des faiblesses

Le Conseil supérieur de la Justice (CSJ) n'y va d'ailleurs pas par quatre chemins. «L'intervention des juges consulaires, que ce soit au tribunal ou à l'extérieur, présente des risques ou faiblesses pour l'ensemble de l'organisation», estime le CSJ dans son audit publié en décembre dernier. Premier reproche formulé par la haute instance: les procédures de recrutement des juges consulaires manquent de méthode et de rigueur. Les profils de fonction seraient flous et variables, en fonction des tribunaux de commerce concernés. Même chose pour les évaluations en cours de mandat, qui seraient quasiment inexistantes. Au tribunal de commerce de Bruxelles, Alain Berlinblau tente de rassurer: «La procédure de recrutement est tout à fait satisfaisante, assure le président consulaire. Le plus important pour nous dans le profil de fonction, c'est de s'assurer que le candidat est un homme d'affaires ou un commerçant en pleine activité. On veut des actifs, pas un club de papys.» Quant aux évaluations: «Si un problème se pose avec un juge consulaire, le président du tribunal s'en plain- ➔

# 40,74

**EUROS**

Le jeton de présence (taxable) d'un juge consulaire pour une journée d'audience.

dra tout de suite.» Un peu court sans doute comme explication.

Plus grave: d'après le CSJ, les juges consulaires flirtent parfois dangereusement avec le conflit d'intérêts. «Le risque de collusion ou de conflit d'intérêt est majeur lorsque le juge consulaire siège dans une chambre qui traite les matières dans lesquelles il est lui-même professionnellement actif», pointe l'audit. Qui mentionne à titre d'exemple un employé du secteur bancaire qui serait amené à siéger dans une affaire faisant intervenir son employeur ou un concurrent... «En 24 ans de 'carrière' en tant que juge consulaire au tribunal de commerce de Bruxelles, je n'ai vu aucune affaire dans laquelle une partie à la cause soulève la problématique du conflit d'intérêt, explique Alain Berlinblau. En fait, s'il y a un conflit d'intérêt, ce qui peut arriver, le juge consulaire se déporte de lui-même.»

Autre problème: si le juge consulaire doit indiquer sa profession lors de son engagement, il ne doit pas forcément faire état de tous ses mandats d'administrateur, ni les actualiser. Au barreau de Bruxelles, on juge le système quelque peu opaque. «Le Conseil supérieur de la Justice a raison sur ce point: il devrait y avoir une transparence totale sur les mandats des juges consulaires. Il y a des risques de dérive évidents», reconnaît Jean-Pierre Buyle. D'après ce bâtonnier du barreau de Bruxelles, la procédure de nomination pourrait aussi gagner en objectivité. Enfin, les formations à destination des juges consulaires *pourraient être renforcées*. Mais le bâtonnier estime malgré tout que le système, dans l'ensemble, fonctionne bien. «C'est un luxe d'avoir une juridiction à trois juges, poursuit-il. Les juges consulaires permettent d'éviter les décisions de justice désincarnées. Ils apportent une réelle plus-value dans le délibéré, de

par leurs attaches dans le tissu économique.»

#### 40 euros brut par jour

Dans l'organigramme judiciaire, le cadre des juges consulaires affiche 1.035 places, pour 111 magistrats professionnels. Mais ce cadre n'est pas complet partout. A Bruxelles, environ 140 juges consulaires sont sur les tablettes, pour un cadre affichant 190 places. «Nous nommons environ six juges consulaires par an, sur quelques dizaines de candidatures, indique Alain Berlinblau. Mais la procédure est bloquée depuis un an.» Le gouvernement en affaires courantes ne procède plus au remplacement des juges sur le départ. A cela, s'ajoute le facteur temps... et le facteur argent. Le mandat de juge consulaire occupe ces magistrats volontaires deux ou trois jours par mois en moyenne. Une activité complémentaire qui s'apparente plutôt à du bénévolat: une journée d'audience donne droit à un jeton de présence (taxable) de 40,74 euros. Xavier Van Ingelgem, directeur de Tecnibo, une menuiserie industrielle, avoue ne même pas

### Le mandat de juge consulaire requiert une présence deux ou trois jours par mois.

les réclamer. «Ce n'est pas le plus important, explique ce juge consulaire, juriste de formation, qui siège depuis bientôt 10 ans. Je considère plutôt mon mandat comme une contribution à l'exercice de la justice à Bruxelles.» Et Alain Berlinblau ajoute: «C'est un titre honorifique.»

De quoi rapidement décourager certains candidats, moins idéalistes que d'autres. Et comme le Conseil supérieur de la Justice en rajoute une couche, la motivation de ces magistrats



**FRANCINE DE TANDT**  
C'est suite à la suspension de la présidente du tribunal de commerce de Bruxelles que le ministère de la Justice a commandé deux audits sur cette institution.

volontaires risque de s'étioler encore un peu plus. Selon le CSJ, les juges consulaires ne sont pas assez au fait des règles déontologiques, ni des nouvelles avancées législatives. Une situation qui pourrait s'avérer préjudiciable dans des dossiers aussi sensibles que les faillites (9.570 dossiers en 2010). Le CSJ préconise donc des formations juridiques obligatoires, plus poussées que celles qui existent actuellement. Une manière de dire que les juges consulaires sont incompétents? Sylvie Frankignoul, juge au tribunal de commerce de Bruxelles, estime que l'audit ne pose pas la bonne question: «Considère-t-on qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires parce qu'ils n'ont pas tous fait cinq ans de droit? Ce n'est pas ça qu'on leur demande, explique-t-elle. Ce que l'on cherche, c'est un homme ou une femme de terrain. Le magistrat professionnel connaît le droit. Le juge consulaire connaît les réalités de l'entreprise et des relations commerciales. La décision rendue est une combinaison des deux.»

Les tribunaux de commerce du pays ont tous reçu l'audit, avec demande expresse de prendre position sur celui-ci et de formuler des propositions afin de réformer l'institution. Vu les reproches qui s'abattent sur eux, les juges consulaires sont-ils menacés? En difficulté financière chronique, la Justice aurait tort de se passer de cette main-d'œuvre bon marché, qui rend bien des services aux magistrats de carrière. «Si on supprime les juges consulaires, il faut doubler les équipes de juges professionnels», estime Sylvie Frankignoul. Quoi qu'il en soit, dans l'immédiat, aucune réforme ne sera engagée tant qu'un gouvernement de plein exercice ne sera pas mis en place, nous indique-t-on au cabinet de Stefaan De Clerck. Rengaine connue...

© GILLES QUOISTIAUX